L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 4 MAI 1886

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Des agents pour placer un article déjà connu et pour faire la place. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2mai—2f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, l'élégant chalet, 9 appartements. S'adresser 500 rue Dumaine, Nlle-O., ou sur les lieux, Jules Cahier. 1er mai—1

A VENDRE

Résidence d'été à vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou à J. A. Bousquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Remparts et Bourgogne, Orléans.
2° Une maison rue Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe, Tonti.
3° Deux maisons No 460 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad, Ursuline.
4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.
5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave, avec une cuisine à deux étages.
6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus, Roman.
S'adresser à A. Doriocourt, notaire et avocat No 31 rue Carondelet. 25 avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Cabane à bain. Pour plus amples renseignements s'adresser No. 193 rue des Remparts. 22avril—15j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17.574—Division E—Attendu que Mme Veuve Joseph Collins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Collins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25avril—25,29—4mai.

AVIS DE SUCCESSION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.—No 17.426.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Veuve P. Pavia soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 6me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite Veuve P. Pavia soient suspendues, et que E. J. Meral, Esq., avocat soit nommé pour représenter le créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f au 6mai

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT,
25 avril—4 f en 30 j En liquidation.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie; avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social du *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit revoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.
Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL, Agent.
18 avril—4 f en 30 j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de paver la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New Orleans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 16 avril 1886.
16avril—1f p. sem. pen. 30 j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires; pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882;
Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.
Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner: —Avis est par le présent donné de l'intention de presenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, devant être tenue en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, "un projet de loi pour prévenir et interdire, de la part des chemins de fer, toute différence de prix (discrimination) dans leur tarif de frêt et de passage entre les différentes parties de cet Etat.
Nlle-Orléans, 13 avril, 1886.
15 avril—15.17.24—1.8. mai

Avis.

CONFORMÉMENT à l'Article 48 de la Constitution 1879, avis est donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée générale de cet Etat, à sa session de 1886, un bill pour allouer une certaine somme d'argent, afin de satisfaire le jugement rendu en faveur du demandeur, pour douze-cent-cinquante piastres, avec intérêt légal de mars 1867 jusqu'à paiement, ainsi que les frais, dans l'affaire de James W. McCracken vs l'Etat de la Louisiane, No 10,034, du Dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10.17.24—mai 1er et 8.

Avis.

AVIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant-droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Shreveport Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.
Nlle Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 17 avril 1886.

EN vertu d'une proclamation publiée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 17 mars A. D. 1886, ordonnant qu'une élection aura lieu **Jeudi**, 20e jour de mai A. D. 1886, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e Wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orleans, et dans les paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean-Baptiste et St. Jacques, formant le

Second District Congressionnel

de l'Etat de la Louisiane, pour remplir la vacance occasionné par la mort de Michael Hahn, ancien représentant dudit Second District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane, dans le 49e Congrès des Etats-Unis d'Amérique, et terminer le mandat dudit Michael Hahn.
Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane—
JEUDI, LE 20e JOUR DE MAI A. D. 1886, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans les 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e et 17e wards de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, dans les bureaux d'élections qui seront désignés par le gouvernement de la ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour
Un Représentant du second district congressionnel de l'Etat de la Louisiane (composé des différents wards de la ville de la Nlle Orléans énumérés ci-dessus et des paroisses Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques) au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique, pour remplir la vacance et compléter le terme non expiré du dit Michael Hahn, décédé, ancien Représentant du dit second district congressionnel de cet Etat au Quarante-neuvième Congrès des Etats-Unis d'Amérique.
Le tout conformément à la proclamation mentionnée ci-dessus.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio chargé des retours électoraux de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 av au 20 mai

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 11 MAI 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de)

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ... $75,000, soit	$75,000
1 Lot de ... 25,000,.....	25,000
1 Lot de ... 10,000,.....	10,000
2 Lots de ... 6,000,.....	12,000
5 Lots de ... 2,000,.....	10,000
10 Lots de ... 1,000,.....	10,000
20 Lots de ... 500,.....	10,000
100 Lots de ... 200,.....	20,000
300 Lots de ... 100,.....	30,000
500 Lots de ... 50,.....	25,000
1,000 Lots de ... 25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl[illegible] grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou[illegible] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P.O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux sous les yeux desquels le présent avis tombera:
Attendu que Henri Samory a acquis à l'enchère publique dont la criée a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le 8me jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 Juin 1885, dans l'affaire de E. H. Samory vs Claude P. Samory et autres, No 14,351 de son dossier, les propriétés ci-après décrites, a demandé à cette Cour de lancer une admonestation ou de publier un avis conformément aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu des statuts révisés de la Louisiane.
Qu'il soit donc su par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et avisés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui pouvent faire valoir un droit, un titre à une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en ordonnant la vente ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont s'est faite l'adjudication, ou par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette admonition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ici décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix et pour la somme de neuf mille doux cent quatre-vingt-dix-sept dollars cinquante sous ($9297.50).
Description des propriétés:
1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet No 671, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'avenue Hagan, mesurant, d'après la mappe de la ville trois cent douze pieds, neuf pouces et quatre lignes rues Euphrosine et Calliope; deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces et six lignes rue Randon; et deux cent soixante-neuf pieds, huit pouces avenue Hagan. Etant le même immeuble acquis au nom de Henri Samory à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans ainsi qu'en fait foi un acte enrégistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété vendue appartenaient à la communauté d'acquets et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en est faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enrégistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.
2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le douzième district de cette ville, désigné par le numéro Un du carré d'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, formant l'angle desdites rues Toulouse et Remparts, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par achat de Jean Itingé au nom de Henry Samory, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de janvier 1865, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 88, folio 372, déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les trois-quarts de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite Mme Samory.
3° Les deux-tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, désigné par le numéro cinquante-sept, sur un devis de Olivier & Martin, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, selon le devis No 22 du livre des devis No 7; lequel terrain est borné par les rues Canal, St. James, Douane et l'avenue Carrollton, et se compose de vingt-neuf terrains numérotés de un à vingt-neuf, mesurant trois cent trente-huit pieds, cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal; trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St James ou Pierce, et trois cent quatorze pieds six pouces six lignes de façade Avenue Carrollton. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba, ainsi qu'en fait foi un acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, en date du 1er mai 1867, inscrit au bureau de l'annotateur de cette ville, registre 92me, folio 433me, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné: que les deux tiers du même carré d'ilet appartenaient à la succession de la dite Mme Samory.
4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Douane, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 du livre des plans No. 7.
Le dit terrain mesurant deux cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal; deux cent trente-et-un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Douane; trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte pardevant A. Ducatel, notaire, daté du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 435, également déclaré et attesté dans l'inventaire du 19 Mars 1885: que les deux-tiers du dit carré d'ilet, appartenant à la succession de la dite dame Samory.
5° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain situé dans le douzième district de cette ville désigné par le numéro cinq du carré d'ilet borné par les rues Tonti, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, en date du 10 octobre 1884, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire de cette ville; et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-un pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite inférieure; sur quatre-vingt quinze pieds deux pouces et sept lignes, d'un côté, et quatre-vingt-quatre pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de division du terrain six. Etant la même propriété acquise par le dit Henri Samory par achat du shérif de cette paroisse, ainsi qu'en en fait foi un acte daté du 22 août 1868, enregistré au bureau de l'annotateur [illegible] 95, folio 389 [illegible] appartenant à la succession de ladite dame H. Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.
6° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Espagne, Victoire, Enghien et Moreau, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de face rue Espagne, sur une profondeur de soixante sept pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.
7° Les trois-quarts indivis de onze morceaux de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans, à environ cinq milles de la Cathédrale St. Louis, sur le côté droit, partant de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, deux, trois, quatre et cinq, sur un plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire; les dits morceaux de terre mesurant chacun, un arpent ou cent quatre-vingt-treize pieds de façade sur le Chemin de Gentilly; et vingt arpents ou trois mille huit cent trente-neuf pieds de profondeur.
Les terrains six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze sont contigus les uns aux autres. Le terrain No 6 est adjacent à la propriété de M. J. B. Harsey. Le terrain No 12 est adjacent à la propriété de Mlle Marie Papelin; le terrain No 2, adjacent à la propriété de M. J. B. Hursey; le terrain No 5, adjacent à la propriété de M. Louis Lambert; moins l'étendue vendue à la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile. Etant les mêmes terrains acquis par achat par H. Samory, de la succession de Mme N. Cordier ainsi que l'établit un acte daté du 12 novembre 1881, exécuté pardevant P. E. Laresche, notaire en cette ville, et enrégistré dans le bureau des annotations de la ville, livre 87, folio 173. Les trois-quarts de cette propriété appartiennent à la succession de ladite dame Samory, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par M. Henri Samory dans le susdit inventaire.
8° Un certain carré d'ilet avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et servitudes y appartenant en quelque sorte, situé dans le Faubourg Darcantel, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-cinq dans le carré d'ilet borné par les rues Bagatelle, Livingston, Union et Stephen Girard ou Pelopidas, composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit inclusivement, indiqués sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 29 décembre 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire.
9° Quatre carrés d'ilet avec tous les droits passages, servitudes et avantages qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, Faubourg Washington, désigné par les numéros sept, huit, onze et douze, d'après un plan dressé à la date du 12 décembre 1838, par L. Surgi, voyer, déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire en cette ville, représentant E. Seghers, alors notaire. Le carré d'ilet No 7 se compose de 24 terrains et est borné par les rues Deléry, Pilié, Magistrats et Vertu. Le terrain No 8 est également composé de 24 terrains et borné par les rues Pilié, Canonge, Vertu et Magistrats. Le terrain No 11 est aussi composé de 24 terrains et compris entre les rues Law, Pilié, Canonge et Magistrats. Et le terrain No 12 est aussi composé de 24 terrains et borné par les rues Law, Deléry, Pilié et Magistrats.
10° Un carré d'ilet, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, à Tunisburg, rive droite de la rivière Mississipi, borné par les rues Columbus, Orléans, Sheppard et Odéon, d'après un plan de John Schreiber sous la date du 6 février 1837, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.
11° Et les trois quarts indivis de sept terrains, avec tous les droits, passages, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situés à Carrollton, dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Douze, Treize et Quatorze du carré numéro Quatre-vingt-quinze, A, borné par l'Avenue Canal et les rues Cohen, Dublin et Septième; lesquels terrains mesurent, chacun, trente-huit pieds de façade Avenue Canal, sur cent quinze pieds de profondeur.
Etant la même propriété acquise par achat par H. Samory de la succession de J. B. Boiron, ainsi qu'en en fait foi un acte en l'étude de O. Drouet, notaire, en date du 3 avril 1862, et appartenant à la succession de la dite dame Samory, comme déclaration est faite par ledit H. Samory, dans l'inventaire ci-dessus mentionné.
Nouvelle-Orléans, 17 Avril 1886, par arrêt du tribunal.
A. L. TISSOT, Juge.
JULES VIENNE, Sous-Greffier.
4 mai—4,5,20—juin 1.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:
Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296
Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoieries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député Greffier.
30avril—5fen 30j

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine, 99, Nlle-Orléans.
6 oct 85—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
John E. Breaux vs. Noel B. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin, désigné par la lettre A sur un plan fait par H. Pilié, député-voyer de cette ville, le 31 mars 1875, dont une copie certifiée est annexée à un acte de vente de Daniel McKendrick à John Wilson, exécuté pardevant Wm. J. Castell, notaire, le septième jour de juin de la même année. Le dit lot mesure vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et dix lignes, entre lignes parallèles, au pied américain; et étant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de E. F. Stockmeyer, selon acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire, en date du 8 mars 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer deux certains billets à ordre, maintenant dûs, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, soit quinze cent cinquante dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du 25 février 1884 jusqu'à paiement final, et 5 pour cent sur le dit montant, principal et intérêt, d'honoraires d'avocat et frais de procès, incluant trois dollars frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la dite propriété; le reste doit être payé le 23 février 1887, date de maturité d'un certain billet à ordre de $775, aussi garanti par hypothèque sur la dite propriété en date du 23 février 1884 portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la dite date jusqu'à parfait paiement.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 av—6 13 20 27 mai 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Célestine Marie Alexandrine Mayronne, femme, etc. vs. Louis Césaire LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:
1° Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) comme suit: la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.
2° Une portion de terre située dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles; les dits lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe, même mesure dans le fond par une profondeur de cent soixante-douze pieds plus ou moins.
3° Et un lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le No 18, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur cent soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur un côté et cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de la somme de treize cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet de $2000 souscrit par le défendant dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la dite somme de $1300 et renouvelé jusqu'au 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Hibernia Insurance Company vs Reine Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 16,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 8 mai 1886, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville et compris entre les rues Bank, Rendon, Baudin et l'avenue Hagan, ayant et étant divisé en vingt-huit lots de terre, conformément à un plan déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire, le 25 février 1856. Les dits lots mesurent au pied américain comme quatre chacun vingt-neuf pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Les lots numéros cinq, six et sept mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la dite avenue Hagan, sur une profondeur de cent cinquante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros huit, neuf et dix mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro onze mesure vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la dite avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros douze à dix-huit inclusivement mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de cent seize pieds huit pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Les lots numéros dix-neuf, vingt et vingt-et-un mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Les lots numéros vingt-deux à vingt-huit inclusivement, mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent seize pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Baudin; le lot numéro onze l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Bank; le lot numéro dix-huit l'encoignure des rues Bank et Rendon et le lot numéro vingt-deux l'encoignure des rues Rendon et Baudin.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que ladite défenderesse a acquise avec d'autres propriétés de Harris Murphy, selon un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 25 septembre 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6avril—6,13,20,27—mai 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Hibernia Insurance Company vs Reine Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,876.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les numéros six, huit, neuf et dix, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-douze. Le lot numéro six mesure trente-deux pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de cent onze pieds sept pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, et les lots huit, neuf et dix ont chacun vingt-sept pieds huit pouces de face sur la rue Gasquet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent.
Etant les mêmes lots que le défenderesse a acquis de Daniel Curran, par un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 20me jour d'août 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6,13,20,27—mai 4,8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.
Crescent Insurance Company vs Michel Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Nayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.
Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Buvette, installations et liqueurs.
G. H. Braughn vs. S. Léopold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,489.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 mai 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Buvette, installations, tables, chaises, vins, liqueurs, etc., maintenant à mon entrepôt, No 199 rue Chartres, en cette ville. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30 mai 4,8,11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations, connu comme le No 106 de la rue de Chartres.
Jas. R. Mitchell vs. Boston Shoe & Leather Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,652.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, le dit lot est désigné par la lettre "D" de l'ilet No 28 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1865, mesurant conformément au dit plan (au pied américain) vingt pieds sept pouces de face à la rue de Chartres, cent cinquante pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Louis, cent vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes sur une première ligne de profondeur près de la rue Conti; puis se retrécissant de quatre pieds sept pouces, et de là s'étendant sur une profondeur de vingt-deux pieds deux pouces vers la ligne du fond qui a seize pieds de largeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 106 de la rue de Chartres, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs de James J. Carroll, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire en cette ville, le huitième jour de mars 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer les réclamations du plaignant ci-dessus, la somme de trois mille piastres ($3,000), ensemble avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur deux mille piastres de la somme, du 8 mars 1883, et sur les autres mille piastres de la somme, du 8 mars 1885 jusqu'à parfait paiement; ensemble avec 5 0/0 sur les dits montants pour frais d'avocat; tous les frais de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté le 8 mars 1883, tiré à l'ordre de et endossé par le défendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable quatre ans après sa date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété, conformément aux réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 8 mars 1883; l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif, ne pas aliéner, de payer 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procès.
3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas où le prix d'enchère sur la propriété, après déduction des *fees* d'avocat, frais et taxes, serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et le billet à assumer, mentionné plus haut, alors, le paiement des dits *fees*, frais et taxes comptant; la balance du prix d'adjudication doit être disposée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant actuellement due et le billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu: le montant pro rata qui revient à la réclamation du plaignant, maintenant due, doit être payé comptant, et le montant pro rata du dit billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu sera assumé par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orleans.
4 mai—4 11 18 25 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme le numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit ilet, dressé par Arthur de Armas, assistant voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro vingt-un de l'ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1881 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent trente-deux pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.
Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4.11.18.25—juin 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries. Groceries. Groceries.
John L. Frilce vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No. 17,282—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 mai 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 15 mai 1886, à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
..Tout et particulièrement le contenu, installations, etc. dans l'épicerie du coin des rues Port et Remparts, d'après un inventaire enliassé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4mai—4.8.12.15.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Leonide Courcelle vs Bartollo Fallo, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,208.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1° Le lot numéro vingt-deux (22) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le titre de son vendeur, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendences qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Persiche, par acte passé pardevant J. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.
2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné comme le numéro douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans le fond, selon le plan du dit ilet et les lots, déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente passé en l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel dit lot numéro vingt-et-un mesure vingt pieds de face à la rue Bassin, côté Nord, sur une profondeur de soixante pieds au pied français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure au pied français douze pieds trois pouces à partir du fond du lot numéro vingt-et-un sur le côté vers la rue St-Pierre, même mesure sur la ligne vers la rue Toulouse, vingt pieds de face dans le fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pilié, en date du 12 juillet 1882, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera acquis de l'Association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4.11.18.25.29.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une vacherie de valeur à l'encan.
12 vaches splendides.
2 chevaux.
Charrette de laitier et accessoires, volailles, meubles de maison et effets, etc.
Succession de John B. Croquine.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A—No 15,248.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—MERCREDI, 12 mai 1886, à 10:30 heures A. M., au local rue Calhoun, entre St-George et Green, conformément en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Henriette Weyman vs. Louisa Croquine et als., rendu le 14 avril et signé le 19 avril 1886, et un ordre daté le 29 avril 1886, je vendrai la propriété décrite ci-dessous, conformément à un inventaire qui est enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
2mai—2 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur dans le Quatrième District.
Succession de John Spruck et als.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 16,767.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 avril 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet borné par les rues St-Andrew, St-David, Seconde et Troisième et mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet 315, borné par les rues Troisième, St-David, Liberté et Deuxième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24avril—24—1.8.15.22.29mai.

Succession de Charles Hensley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No.17,670—Division A. Attendu que Mme veuve Charles Hensley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Hensley, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28avril—29—2, 7 mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour cause de maladie.
La vacherie de M. Basile Gardez.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 6 mai 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Cadiz et Dryades, à un ilet de la rue Valence—28 belles vaches laitières, Créole, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler. 3 chevaux, 2 charrettes à lait neuves, 1 ditto à provision, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensils de la laiterie. Aussi, 250 têtes de volailles, cochons, etc., ainsi que la propriété qu'habite le vendeur se composant de six terrains avec la résidence et l'écurie.
Les dimensions et les détails en seront donnés au moment de la vente.
Conditions—Pour la propriété, un tiers ou davantage comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Et pour les animaux toute somme n'excédant pas $50. Comptant de $50 à $300. Six mois de crédit au-dessus de $300. Neuf mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. La clientèle dont la vente journalière est de 25 gallons de lait, sera donnée au plus fort acquéreur.
2 mai—

Joli cottage sur la rue Miro, près de l'Esplanade.
Propriété encoignure Broad et Laharpe
Petite propriété rue Galvez et terrain contigu encoignure Colombus.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 mai 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles—
1° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, ilet borné par Esplanade, Colombus, Miro et Galvez, mesurant 54 pieds 4 lignes de face à la rue Miro sur 108 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une jolie maison en bois ayant sept chambres, galerie derrière et sur le côté, hangar, deux citernes, latrines, joli jardin, parterre et arbres fruitiers.
2° Un autre lot de terre situé dans le même district, ilet renfermé par Broad, Lapeyrouse, Passage Rousselin et Laharpe, et faisant encoignure aux rues Broad et Laharpe, mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Broad sur 128 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe; ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant deux chambres et ouvrant sur la rue Laharpe; une autre bâtisse dans la cour ayant deux chambres et une autre petite bâtisse d'une chambre, une cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc. Le tout loué à un bon locataire $10 par mois.
3° Deux lots de terre dans le même district, ilet renfermé par les rues Kerlerec, Colombus, Galvez et Johnson, désignés par lettres A. et B. Le lot A formant encoignure des rues Colombus et Galvez, ayant 33 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Colombus.
4° Le lot B contigu au précédent, ayant 33 pieds de face à la rue Galvez sur 100 pieds de profondeur. Ensemble une petite maison de deux chambres et galerie sur le côté, cuisine, poulailler, citerne, latrines, etc., loué $7 par mois. Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant 8 pour cent d'intérêts de date et hypothèque avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent exigé des acheteurs au moment de l'adjudication. Les taxes pour l'année 1886 sont à la charge des acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
Actes de ventes pardevant A. Dreyfous, notaire. 2 mai—2,8

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

Le fonds de commerce d'une variété de marchandises sèches et de notions.
600 lots sans réserve.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU, encanteur—Il sera vendu le MARDI, 4 mai, à 10 heures A. M., rue Miro, entre St. Philippe et Dumaine—
Le contenu d'un magasin de fantaisie, marchandises sèches et de notions, assorti en 600 lots sans limite, vitrines en plaquages français, &c., &c. 2 mai—2.4

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Lassen.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 17,039.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 avril 1886, il sera vendu la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la dite succession, à savoir—
Deux lots de terre, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet formé par les rues Remparts, Bartholomew, St-Claude et Jeanne, formant le coin des rues Remparts et Bartholomew, et mesurant chacun 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Bartholomew sur 120 pieds de profondeur.
Condition—Comptant.
Acte de vente pardevant John Barnett, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13,17,24—1.8.15 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Troisième District.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 17,552.
Succession de Herman Berloga.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 avril 1886, il sera vendu la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Music, Law, maintenant North Peters, Elmire, Chartres et Congress, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions—Comptant.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de son adjudication.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—8 15 22 29 mai

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété foncière dans le Premier District.
Succession de John L. Sterry.
No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir:
UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui y appartiendront, situé dans le Premier District de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, anciennement Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St. Joseph, désigné comme le lot numéro un, sur un plan dressé par J. A. Beard et dument certifié par Hugh Grant, ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence; le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces et huit lignes sur la ligne le divisant du lot No Deux, et cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Julie, le tout mesure américaine; étant la même propriété que feu John L. Sterry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30, mai—8.15.22,29,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété dans le Deuxième District.
Succession de Eliza Stewart.
No 10,413—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 26 mars 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après, à savoir—
Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Broad, Douane et White, mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Bienville, commençant à une distance de 207 pieds 3 pouces et 4 lignes du coin des rues Broad et Bienville, sur une profondeur de 134 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles; les dites mesures étant plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en 1886 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 avril—6.10.17.24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.
No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs Encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Royale et Espagne, et l'Avenue Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 532 rue Dauphine.
Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera, en sus du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.
Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 20 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril; mai 1, 8, 15, 22, 29.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.
Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.
No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—
Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville, et désignés comme les lots Nos 9, 10, 11 et 12 du dit ilet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1866, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 8 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.
Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.
Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr., notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.
No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit, et intérêts conjoints

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en du 22 avril 1886, et un ordre de l'intérêt conjoint il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:
1° La résidence No 417 rue Commune, dans l'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.
2° Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot est le No 4 et mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.
3° La maison à un étage face à la rue Dorgenois, dans l'ilet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 188 pieds 7 pouces 6 lignes.
4° Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Canal, Gasquet, Anthony et le cimetière. Ce sont les Nos 6, 7 et 8; ils représentent une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et variant sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en portions égales, garanties par hypothèque spéciale, avec toutes les clauses de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Beck, notaire.
28avril—28 mai 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidences de choix,
No. 345 rue Chippewa, près Première et No. 556 rue Fulton, près Troisième.
Vente à l'encan pour du crédit.
Succession de Mme Kate Flynn.
No 15,163—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1886 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
1° La résidence en bois à deux étages No 345 rue Chippewa, sur le côté ouest, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Soraparu et Première; les terrains sont les lots Nos 5 et 6 qui mesurent ensemble 58 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa, 56 pieds et 5 lignes de face à la rue Première, dans le fond 56 pieds 4 pouces sur la ligne vers la rue Soraparu et 120 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Première. La bâtisse est jolie et confortable, avec 10 chambres, cuisine, hangar, cave, etc.; le terrain est en plates-bandes, fleurs, arbres à ombrage, vignes, arbrisseaux, tout bien pavé et drainé.
2° La maison en bois à deux étages No 556 rue Fulton, sur le côté ouest entre les rues Troisième, Quatrième et Chippewa, étant le lot No 5 qui mesure 28 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Fulton, 28 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue Troisième et 115 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est confortablement arrangée, en bois avec deux étages, retirée de la rue, avant 6 chambres, hangars, cave, etc. Le voisinage est très tranquille, progressif et accessible à chaque espèce d'affaire ayant deux lignes de chars de ville.
Conditions—Un tiers ou plus, comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux en billets à 1 et 2 ans à partir de la date de la vente, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente, garantis par hypothèque spéciale, avec toutes les clauses de garantie, assurances, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sur comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philip, notaire.
7 avril—7 17 24—mai 1 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Phaéton et harnais à l'encan.
Succession de James Hughes.
No 16,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No. 17, rue Carondelet.—JEUDI, le 6 mai 1886, à 11 heures a. m., à notre bureau No 17 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
1° Un phaéton.
2° Un jeu de harnais.
Conditions—Comptant.
24 avril—24 mai 1 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrain splendide dans les limites de la ville.
L'HABITATION HOPKINS,
A la jonction de la route du Pontchartrain et Gentilly.
Terre très élevée.
POUR UN LONG CRÉDIT.
Affaire en partage.
Succession de Charles William Hopkins—Hugh D. Hopkins et al vs Mortimer M. Hopkins et als. pour un partage.
No. 15,303—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 20 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 19 janvier 1886 et signé le 25 janvier 1886 et amendé par un jugement subséquent, rendu le 5 avril 1886 et signé le 9 avril 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un morceau de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme une habitation situé sur le Gentilly, dans la paroisse d'Orléans, mesurant 22 arpents de face sur chaque côté du dit chemin de Gentilly et 20 arpents de profondeur de chaque côté du chemin, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à la compagnie du chemin de fer Pontchartrain, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. de St. Jeme.
2° Un morceau de terre situé sur le dit chemin de Gentilly, mesurant 8 arpents plus ou moins de face sur le côté est du dit chemin public sur à peu près 20 arpents de profondeur, borné sur un côté par l'habitation ci-dessus mentionnée, et sur l'autre côté après la limite de la ville de la Nouvelle Orléans par la propriété de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.
Ces terres ont une grande valeur et comptent parmi les meilleures et les plus attrayantes qui soient à la Nlle-Orléans. Deux lignes de chemins de fer les traversent, ainsi que le chemin macadamisé de la rue des Français et le chemin de Gentilly.
Presque toute cette portion de terre peut être cultivée et produire les récoltes qu'on obtient dans ce climat. Une partie du terrain a été occupée pendant nombre d'années par le célèbre champ de course connu sous le nom de "**Louisiana Race Course**", et le reste par le "**Camp Benjamin**" qu'ont longtemps fréquenté autrefois nombre de gens comme lieu de plaisir.
Les terres sont très élevées et forment un coteau; elles sont extrêmement fertiles, peuvent être cultivées facilement et sont drainées naturellement; cinq lignes de chemins de fer et de routes y conduisent.
Conditions—Un tiers comptant et le restant à un et deux ans de crédit, en billets ou coupons de billets au gré des parties intéressées, portant intérêt à partir de la date des billets jusqu'à complet paiement, avec hypothèque sur la propriété vendue et toutes les clauses ordinaires, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets, etc. Le paiement des taxes de cette année devra être assumé par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de dix pour cent comptant devra être fait au moment de la vente.
La vente ci-dessus est faite sujette aux baux sur les ilets Nos 2346, 2455, 2346 et 2454 à la Chess Carley Company, de Louisville, Ky., pour 5 ans du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1890, au taux de $100 par an payable d'avance.
Actes de vente pardevant O. Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 24 avril—1 8 15 20 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EMPLACEMENTS DE COMMERCE

—ET—

MAISONS DE RÉSIDENCE DE CHOIX

—DANS LES—

Premier et Deuxième Districts.

Actions de la Compagnie d'Assurances Hope.

Boucles d'Oreilles et Broche en Diamant.

No 82 RUE DU CANAL,
Entre les rues du Camp et Magazine, bâtisse en briques à quatre étages, occupée par MM. Levy, Loeb, Scheuer & Cie., marchands en gros de Tissus (Dry Goods).

No 46 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Douane et Bienville, bâtisse en briques à trois étages, occupée par A. Doussan, parfumeur, et B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements.

No 48 RUE DE CHARTRES,
Entre les rues Bienville et Douane, bâtisse en briques à trois étages, occupée par B. J. Wolf & fils, fabricants de vêtements, et A. Doussan, parfumeur.

Nos 10 et 12 RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Decatur, bâtisses en briques à quatre étages, occupées respectivement par John Wingrave, marchand de glace, et A. Delcous, menuisier et charpentier.

No 42 RUE ESPLANADE,
Entre les rues Chartres et Decatur, charmante maison de résidence à deux étages, en briques, solidement construite, avec vastes terrains et située à proximité des belles résidences de MM. Johnson, Lion, Xiques et autres.

SIX TERRAINS NUS DE VALEUR
Faisant face aux rues Galvez et St-Louis, à la Promenade Carondelet et bornés par la rue Johnson, occupés par G. D. Luce, fabricant de mousse.

UN TERRAIN DE VALEUR
Au coin de la rue Johnson et de la Promenade Carondelet, borné par les rues St-Louis et Galvez.

TROIS TERRAINS DE VALEUR
Au coin des rues Tonti et Gasquet, borné par les rues Palmyre et Miro.

DOUZE ACTIONS--CAPITAL
De la Compagnie d'Assurances Hope de la Nlle-Orléans.

Joseph Ernest Pepin et autres
vs.
Louis Armand Pepin et autres.

No 17,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations de deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles**, rue **St-Charles**, entre les rues **Gravier et Commune**, SAMEDI, 22 mai 1886, à midi, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

PREMIER DISTRICT.

1° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 1 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, le 29 février 1860, déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de J. E. Jarreau, alors notaire en cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Canal, Commune, Magazine et Camp**, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et cinq lignes de façade rue du **Canal**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 95 pieds, 11 pouces. Les améliorations comprennent l'élégante et solide bâtisse en briques à quatre étages, en bon état, avec fenêtres en fer sur la façade et derrière, un beau bureau avec "Sky-Light" et des ventilateurs devant les ouvertures vitrées du dernier étage, un avant sur la façade, cours, hydrant et lieux d'aisance. Cette propriété est connue par le numéro municipal 82 rue du Canal.
Avec la propriété seront vendues les étagères sur un côté du premier étage et toutes celles du deuxième étage, un bureau en noyer, dix longs comptoirs en noyer, douze bancs longs et bas. Installation de gaz partout, et un **ascenseur Reynolds**, sans l'appareil à gaz ou la machine.
La propriété est vendue sujette au bail en faveur des occupants actuels, Messieurs Levy, Loeb, Scheuer & Cie., expirant le 30 septembre 1886, au taux très minime de $3300 par an, payable mensuellement par des billets.
2° **Trois certains terrains**, situés dans le Premier district de cette ville, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 dans le carré borné par les rues **Gasquet, Tonti, Miro et Palmyre**. Le terrain No 11 forme le coin des rues **Tonti et Gasquet**, et mesure 27 pieds 5 lignes de face rue **Gasquet**, sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces 3 lignes rue **Tonti**. Les terrains 9 et 10 mesurent, chacun, 27 pieds 1 pouce de façade rue **Gasquet**, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles.

DEUXIEME DISTRICT.

3° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 46 dans le carré d'ilet borné par les rues **Chartres, Decatur, Bienville et Douane**, mesurant, d'après un plan de L. J. Fremaux, ingénieur civil, daté du 8 mars 1886, annexé à l'acte d'inventaire fait par James Fahey, notaire, dans la succession de Mme Veuve A. Pepin, 29 pieds 9 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue de **Chartres**, sur 143 pieds 6 pouces 2 lignes plus ou moins de profondeur.
Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier devant, lieux d'aisance au premier et deuxième étage, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond. Au 2ème étage un grand office vitré et tous les tuyaux de gaz au deuxième étage. Cette propriété porte le No. municipal 46 rue de **Chartres**. La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement, le premier étage à Aug. Doussan, le rez-de-chaussée et les entrepôts, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $780 par an, payable mensuellement; secondement, les deuxième et troisième étages à MM. B. J. Wolf & Fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $600 par an, payable en billets, mensuellement.
4° **Un lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans le carré borné par les rues **Chartres, Bienville, Decatur et Douane**, étant le lot inférieur ou celui le plus rapproché de la rue **Bienville**, sur lequel se trouve le magasin portant le numéro municipal 48, rue de **Chartres**, a 29 pieds 9 pouces 4 lignes, plus ou moins de face à la rue de **Chartres**, et une profondeur sur la ligne latérale supérieure (celle sur le côté le plus rapproché de la rue de la **Douane**) de 143 pieds 6 pouces 2 lignes, plus ou moins, et sur la ligne latérale inférieure (celle le plus rapprochée de la rue **Bienville**) il s'étend à une première profondeur de 117 pieds 2 pouces 2 lignes, plus ou moins, profondeur à laquelle le lot diminue de 4 pieds 4 pouces à angle droit, puis s'étend sur une ligne parallèle à l'autre ligne latérale à une autre profondeur de 26 pieds, plus ou moins, la ligne du fond mesurant environ 25 pieds 8 pouces 4 lignes, d'après le dit plan de L. J. Fremaux, cité plus haut, et annexé à l'inventaire pris par James Fahey, notaire, dans la succession de la veuve A. Pepin.
Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en brique à trois étages, réparée entièrement l'an dernier, ayant fenêtres en fer sur la façade et à l'arrière, grand et vaste escalier, lieux d'aisance au premier et 2me étages, un magasin d'entrepôt à deux étages au fond, cour, water-works, installations à gaz au premier étage, et au deuxième et troisième étages les tuyaux seulement.
La propriété est vendue sujette aux baux suivants: Premièrement, les premier, second et troisième étages à Messieurs B. J. Wolf & fils, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux annuel de $1080, payable mensuellement en billets; avec les étagères des deux côtés au premier étage; et secondement, l'entrepôt de deux étage à l'arrière à Aug. Doussan, jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $300 par an, payable au mois.
5° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues **Conti, Bienville, Chartres** et **Decatur**, désigné par le No 7, sur un plan dressé par C. A. Sampson, architect, et déposé pour qu'on s'y réfère, comme le plan No 16, livre 6 des plans au bureau de H. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 1[illegible] pieds 3 pouces 4 lignes de face rue Conti, sur une profondeur de 40 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, ayant en commun avec les terrains portant les Nos 46, 47 et 48, décrits dans le plan ci dessus mentionné, une petite cour avec lieux d'aisance, et une allée ouvrant rue Conti. La rue vient d'être pavée en granite et tous les trottoirs ont été exhaussés devant cette propriété et celle adjacente, le No 12 de la rue Conti.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques, à trois étages, désigné par le No. municipal 10 rue **Conti**, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886 à John Wingrave, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
6° **Un lot de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 9 sur le même plan que ci-dessus, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et le mesurant 20 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur de 53 pieds 2 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent le beau magasin en briques désigné par le No. municipal 12, rue Conti, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à A. Delcous, à raison de $180 par an, payable mensuellement en billets.
7° **Une grande portion de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Esplanade, Quartier, Chartres et Decatur**, mesurant 51 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'**Esplanade**, sur une première profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue **Decatur**, se dirigeant de la rue de l'**Esplanade** à la rue du **Quartier**, point où elle se rétrécit de 1 pied 10 pouces 1 ligne vers la rue de **Chartres**; de là, sur une seconde profondeur de 9 pieds 4 lignes; ensuite de 50 pieds 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue du **Quartier**, dans la direction de la rue de **Chartres**; enfin, de 110 pieds sur une ligne parallèle à la rue de **Chartres** jusqu'à la rue de l'**Esplanade**, le point de départ.
Les améliorations comprennent une très charmante résidence en briques à deux étages, dans l'ordre le plus parfait, ayant au rez-de-chaussée, un grand salon, une salle à manger, une petite chambre, un balcon et un grand vestibule, au 1er, 4 chambres à coucher un petit cabinet de toilette sous le palier, une grande chambre dans la mansarde. Une bâtisse en briques à deux étages est jointe à la maison principale, avec cuisine et chambre à repasser, cave à vin au rez-de-chaussée, avec des vitrières pour la porcelaine. Au 2e, il y a deux chambres à coucher avec chambre à bain, lieux d'aisance au deux étages. Gaz partout. Deux citernes waterworks cour pavées en ardoise, cave pour bois et charbon, baquets stationnaires pour blanchissage, grand poulailler, splendide vérandah faisant face à la rue de l'Esplanade, balcon faisant face au fleuve, jardin, etc, etc.
Cette propriété est à proximité de trois lignes de **chemins de fer urbains**, allant aboutir à la rue du **Canal**, des gares du chemin de fer **Pontchartrain**, du chemin de fer **L. and N. R. R.**, du chemin de fer **Morgan's Louisiana et Texas R. R.**, du **Marché français**, des **Eglises**, etc. Les manteaux de cheminées dans deux chambres de la maison principale sont d'un marbre blanc parfaitement pur et sans tache; au premier, les plafonds sont sculptés; la rampe de l'escalier est en acajou, les chambres ont de nombreuses ouvertures et sont conséquemment bien aérées. Il serait enfin difficile, dans une annonce de ce genre, de signaler tous les agréments de cette belle propriété. Nous nous bornons à engager le lecteur à la visiter avant la vente en se procurant une carte des encanteurs à qui on pourra s'adresser dans ce but de 7 heures du matin à midi, et de 2 heures à 6 heures du soir.
8° **Sept certains lots de terre**, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos. 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'ilet borné par les rues **Galvez, Promenade Carondelet, St-Louis et Johnson**. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues **Johnson** et **Promenade Carondelet** et mesure 28 pieds, 1 pouce, 1 ligne de face à la **Promenade Carondelet**, 2[illegible] pieds de largeur dans le fond, 85 pieds 5 lignes de profondeur et de face à la rue **Johnson**, et 83 pieds, 8 pouces, 6 lignes sur la ligne opposée. Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues **Galvez** et de la **Promenade Carondelet** et mesure 30 pieds 8 pouces 2 lignes sur la **Promenade Carondelet** sur 86 pieds, 3 pouces, 6 lignes de profondeur et face à la rue **Galvez**, 8[illegible] pieds 9 pouces, 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 8, et 30 pieds 7 pouces de largeur dans le fond. Les lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur la **Promenade Carondelet** et 30 pieds chacun de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 8, 88 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 9, et 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 7. Le lot No 7, 91 pieds 4 pouces sur la ligne du côté du lot No 8 et 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 6; le lot No 6, 93 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du côté du lot No 7, et 96 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue **Johnson**; les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue **Galvez**, sur une profondeur et face entre lignes parallèles de 120 pieds 7 pouces sur la rue **St-Louis**; le lot No. 11 forme l'encoignure des rues **Galvez** et **St-Louis**.
Les lots Nos. 6 à 11 inclusivement sont loués à MM. J. D. Luce jusqu'au 30 septembre 1887, à raison de $125 par an, payable mensuellement en billets. Toutes les clôtures, bâtisses et machines appartiennent à la raison sociale ci-dessus et ne sont pas comprises dans la vente des lots de terre.
9° 12 Actions du capital de la Compagnie d'Assurances Hope.
10° Une paire de boucles d'oreilles en diamant et d'une broche en diamant.
Termes et conditions—Pour les meubles et actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, portant sept pour cent par an d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente seront passés devant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et contiendront les clauses ordinaires relatives au paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour obtenir le paiement des billets, ainsi qu'à l'assurance et au transfert des polices, avec la clause de **Non alienando**. Les taxes dues et exigibles en 1886 devront être assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,22.

Terrain de la rue Royale,
entre les rues Douane et Bienville, touchant aux beaux magasins de
MM. A. M. & J. Solari et de M. James McCracken.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, il sera vendu à l'encan:
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 39 du carré d'ilet borné par les rues Royale, Douane, Bourbon et Bienville, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Royale sur une profondeur de 60 pieds.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets de l'acquéreurs datés du jour de la vente, portant hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat comprise, en cas de procès pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les autres clauses usuelles d'un acte de vente. L'acquéreur assumera et paiera les taxes de l'année 1886 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent sur ce montant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais du l'acquéreur.
24avril—24,25—1mai à la vente.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 4 mai, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 4 mai—

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bottes et souliers, installations de magasin, vitrines et le bail non expiré de la propriété No 225 rue Orléans, connue comme le "Blue Shoe Store."
Robert & Cie vs leurs créanciers
No 16,670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HENRY STERN & CIE., Henry Stern, encanteur—Salle d'encan, No 35 rue de Chartres—VENDREDI, 7 mai 1886, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 16 avril 1886, il sera vendu à l'encan, dans ma salle de vente No 35 rue de Chartres, la propriété suivante—
Un lot de bottes et souliers assortis, installations du magasin et divers, d'après inventaire enregistré—transportés à ma salle de vente pour la convenance de la vente.
Conditions—Comptant.
22 avril—22,28—mai 3.7

PAR LE CONSTABLE.

Dominique Braggini vs Mme A. C. Fagot, épouse divorcée de Joseph Duvignaud.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8708—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné comme le lot No 2 sur un plan tiré par E. Surgi, daté le 25 juin 1840, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, et mesurant trente pieds de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de cent trente pieds, entre lignes parallèles.
Conditions, comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY, Constable.
14avril—14 24—mai 1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Alfred Grima vs. Charles Lafitte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,325—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Chartres et Vieille Levée, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue St-Louis, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins, borné d'un côté par la propriété appartenant actuellement ou ayant appartenu à Joseph Chegron, et de l'autre côté par celle appartenant ou ayant appartenu à Laurent Millaudon.
Acquis par le défendeur par un achat de Mme C. J. de Labillye, d'après un acte pardevant Eusebe Bouny, notaire, le 25 mars 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9,16,23,30—mai7,11